

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par Patricia DI LORETO

patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

03 87 24 31 29

Metz, le

23 JAN. 2019

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire de la Commune de Bénestroff

40 Grand-Rue
57670 BENESTROFF

Objet : Déclaration d'épandage des boues de la STEU de BENESTROFF – BE n° 1-2019

P.J :

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Épandage des boues de la STEU de Bénestroff sur les communes de Bénestroff et Vahl lès Bénestroff**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **22/11/2018**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2018-00512**
- Dossier réalisé par : **Chambre d'Agriculture**

Je vous précise, qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie des communes de **Bénestroff et Vahl lès Bénestroff**, où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

A l'issue, un certificat d'affichage comportant le n° de déclaration sera transmis à l'adresse suivante Délégation départementale des Territoires - Service Police de l'Eau - ZAC des Terrasses de la Sarre – Terrasse Bretagne – CS 50257 - 57402 SARREBOURG Cedex. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie de Bénestroff.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER

Copie à :

- Chambre d'Agriculture - 64 av A. Malraux – 57045 METZ Cédex 1
- OIPB - 64 AV A. MALRAUX – 57045 METZ CÉDEX 1
- DDT 57 - SERAF